



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Organisation de la psychiatrie et des acteurs de la santé mentale

Question écrite n° 12946

Texte de la question

M. Bertrand Petit attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet de l'organisation de la psychiatrie et des acteurs de la santé mentale, ainsi que sur les besoins de repenser le financement de ce domaine. En effet, selon les chiffres de l'assurance maladie, la santé mentale représenterait un coût de 23 milliards d'euros par an pour les finances publiques. Les professionnels de ce secteur d'activité sont unanimes et estiment nécessaires, d'une part, d'investir davantage dans le champ de la santé mentale et plus particulièrement de la psychiatrie et, d'autre part, de repenser l'organisation des soins concernant les troubles psychiques en augmentant les moyens humains et financiers et en favorisant les pratiques ambulatoires, une stratégie de long terme qui doit permettre de soigner les patients de manière totale et approfondie. Il apparaît en conséquence urgent, pour parvenir à mettre en place ces mesures, de dégager une nouvelle enveloppe budgétaire afin de massifier les recrutements, de revaloriser les rémunérations et les tarifs remboursés en libéral avec l'espoir d'attirer de nouveaux professionnels et de réorganiser les services dédiés à la thérapie mentale. Aussi, il lui demande la position du Gouvernement quant à ces propositions qui permettront inévitablement de garantir l'épanouissement des Françaises et des Français en souffrance psychologique.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12946

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10151

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)